



Logique d'intervention Orientation vers les résultats pour 2014-2020

Formation aux Autorités de gestion, automne 2014, Bruxelles

Formateur: Georges Mercier – Europe & Territoires Conseil

Contenu

1. Orientation vers les résultats
2. Objectifs spécifiques
3. Définition des indicateurs, des valeurs de référence et des cibles

Qu'est-ce qu'une approche orientée vers les résultats?

Exemple:

Accroître la compétitivité et l'environnement des entreprises

Qu'en pensez-vous ? Est-ce que c'est un objectif spécifique avec une approche orientée vers les résultats ?

L'efficacité comme principe général

L'Art.4(9) du règlement UE n°1303/2013 portant dispositions communes stipule que la Commission et les Etats Membres veillent à l'efficacité des Fonds Européens Structurels et d'Investissement, en relation avec le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation.

Quatre piliers fondamentaux pour une orientation vers les résultats:

1. Orientation des programmes vers les résultats
2. Suivi par le biais d'indicateurs
3. Cadre de performance, examen régulier et réserve de performance
4. Evaluation et établissement de rapports

L'objectif est le même mais quelques détails techniques varient selon les fonds – du fait de la portée des différents fonds

Structure du programme opérationnel

EU2020, politiques, Accord de partenariat

Analyse

Stratégie – Objectifs thématiques

Axes prioritaires

Priorité
d'investissement 1

Priorité
d'investissement 2

Objectif
spécifique 1

Objectif
spécifique 2

Objectif
spécifique 1

Objectif
spécifique 2

Indicateurs

Indicateurs

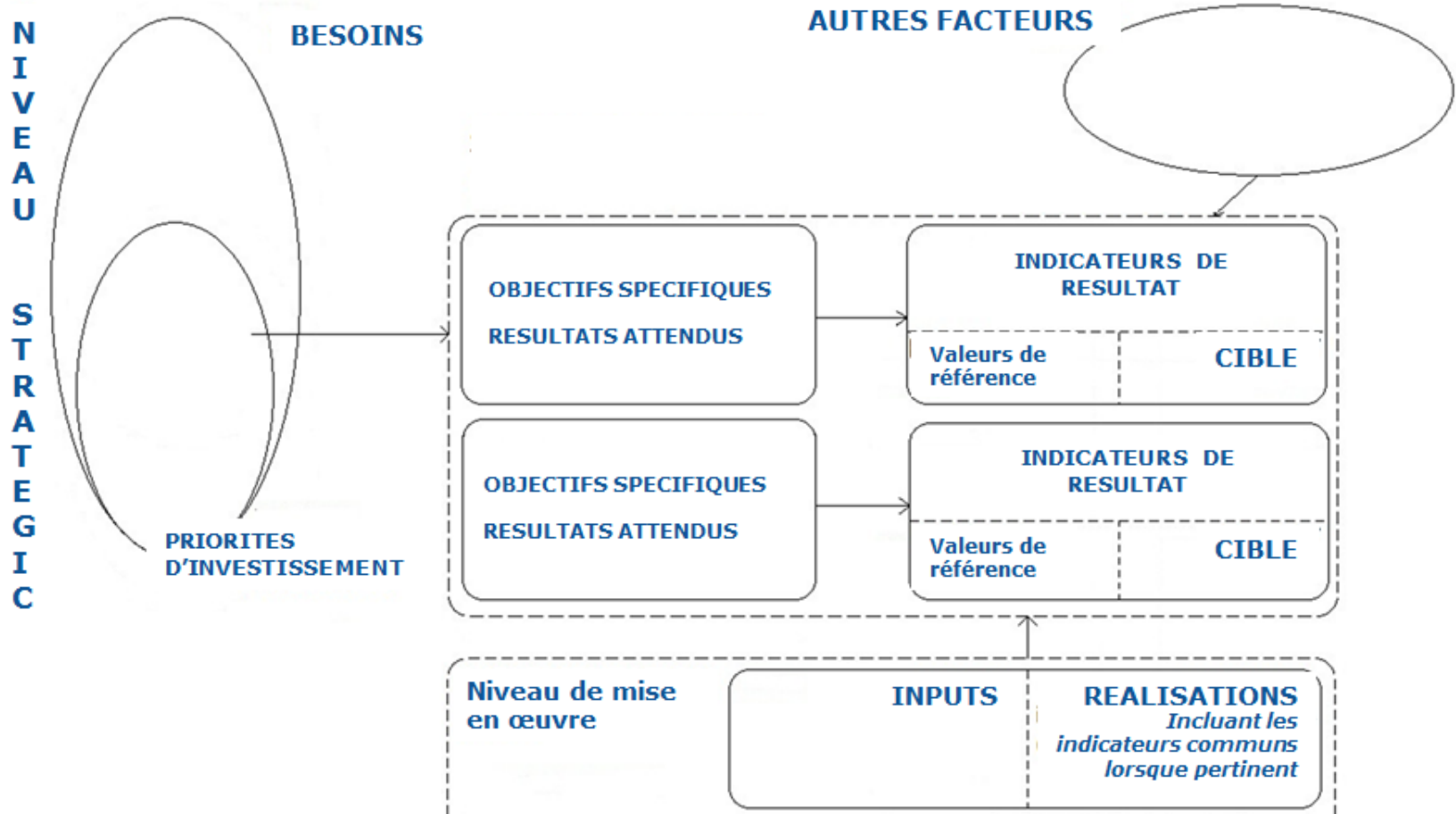
Indicateurs

Indicateurs

Opérations

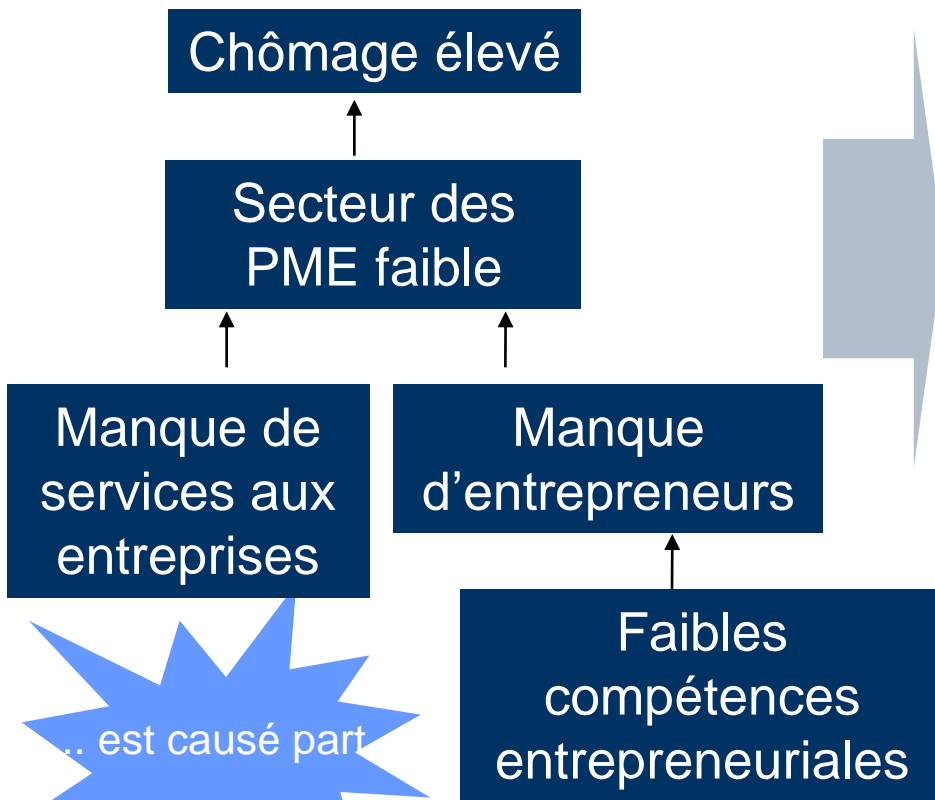


Logique d'intervention

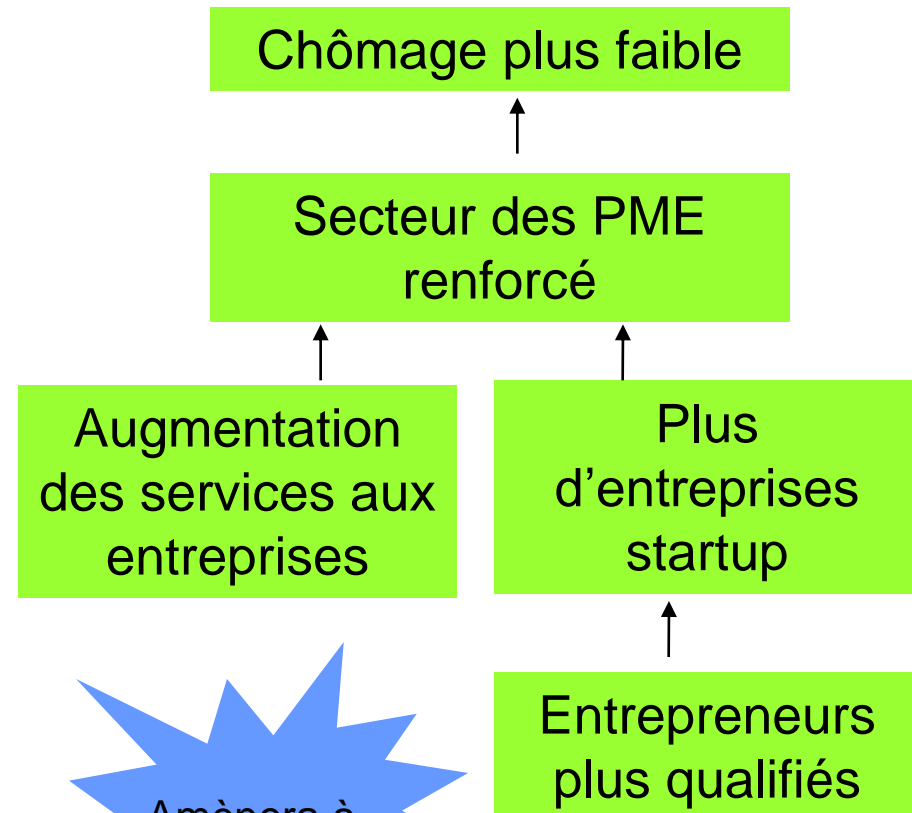


Un outil pour l'orientation vers les résultats

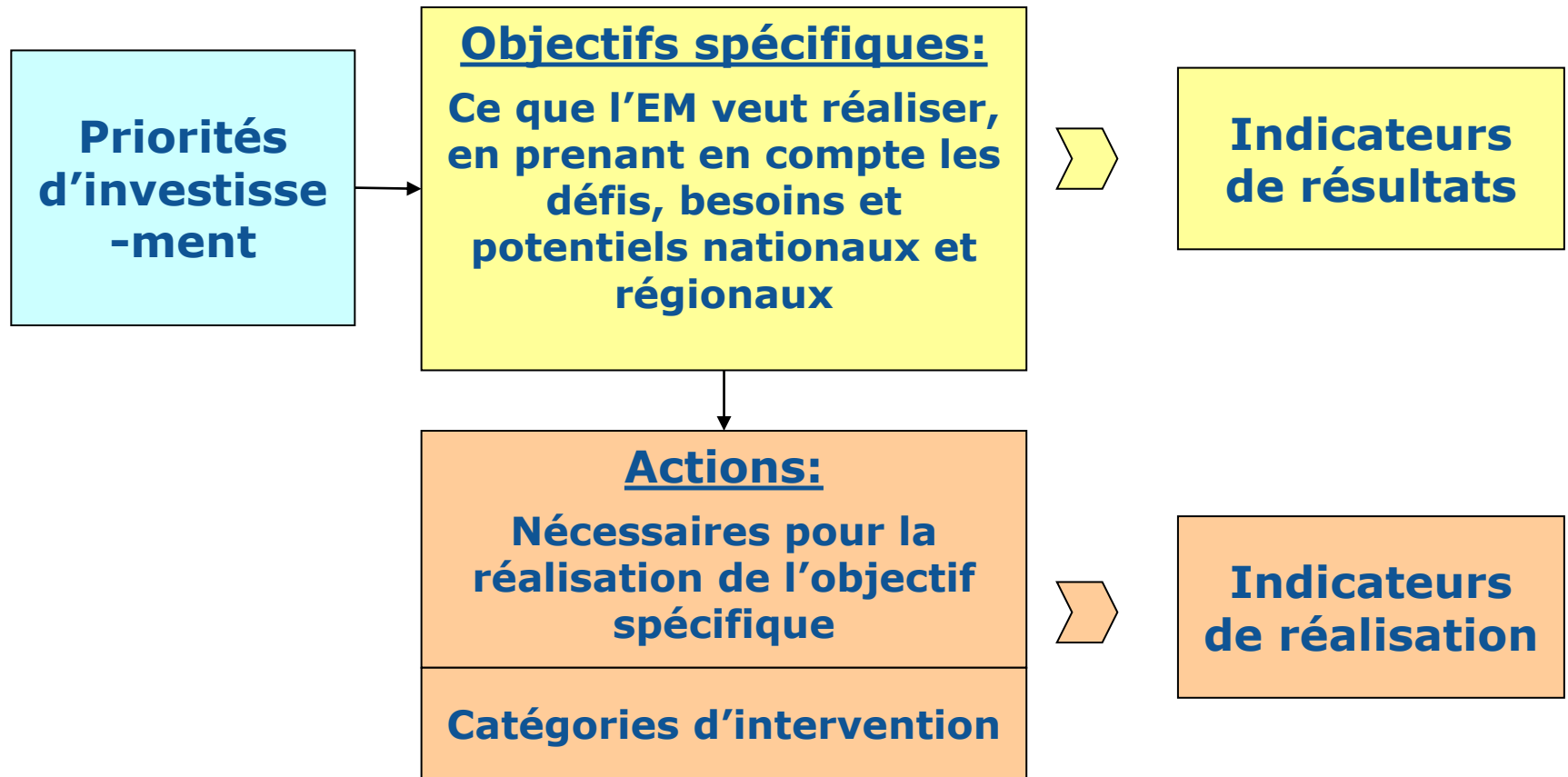
Arbre des problèmes



Arbre des objectifs



Logique d'intervention pour chaque axe prioritaire



Indicateurs de réalisation et de résultat

Indicateurs de réalisation

- Liés aux activités des opérations
- Indicateurs **communs** et indicateurs **spécifiques** du programme (indiqués dans les annexes des règlements spécifiques à chaque fonds et définition dans les documents d'orientation, développé en concertation avec les Etats membres durant les 3 dernières années)

Indicateurs de résultat

- Fait référence aux objectifs spécifiques
- Saisissent les changements attendus
- Pour le FSE également des indicateurs de résultat communs et spécifiques dans les programmes (uniquement indicateurs spécifiques pour le FEDER)

Indicateurs de résultat pour le focus du FEDER/FSE/FC sur les changements

FEDER/FC

- Un indicateur de résultat reflète un **objectif spécifique et une politique**
- Un indicateur de résultat montre le **changement** et le bénéfice pour une région ou pour un groupe cible
- Le FEDER et le FC **n'ont pas** d'indicateurs communs de résultat
- La valeur de référence est définie sur la base d'une **situation** avant lancement du programme
- Evaluation pour distinguer la **contribution de la politique** des changements dus à l'influence d'autres facteurs (impact)

FSE

- Un indicateur de résultat reflète les **actions** soutenues
- Un indicateur de résultat montre le **changement** pour les bénéficiaires (personnes ou entités directement soutenues)
- Le FSE a des indicateurs **communs de résultat**
- Valeur de référence définie sur la base des **expériences précédentes**
- Evaluation pour estimer le **résultat net** (impact) ou pour estimer des effets plus larges par ex. sur le taux d'emploi sur un certain groupe cible

Exemples d'indicateurs de résultat

Objectif
spécifique:

- Améliorer l'accessibilité d'une région
- Accroître l'emploi des jeunes

Indicateurs de
résultat:

- Réduction des temps de trajet
- Jeunes ayant un emploi 6 mois après la formation

Logique d'intervention dans le PO – Section 1

Tableau 2 : Aperçu de la stratégie d'investissement du PO

Axe prioritaire	Fonds	Soutien de l'Union en €	Part du soutien total de l'Union au PO	Objectif thématique	Priorité d'investissement	Objectif spécifique lié à la PI	Indicateurs de résultat communs et spécifiques au programme pour lesquels un objectif a été fixé
AP1	FEDER	50 000 000	25%	OT1	Développement des PME	Accroître le nombre de startups dans le secteur des hautes technologies	Nombre de startups dans le groupe cible défini. % de ces startups ayant survécu après 2 ans
Etc.							

Source: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/informat/2014/guidance_op_140314.pdf

Exemple pour le FEDER



Logique d'intervention dans le PO

Section 2A5 – Objectifs spécifiques correspondant à la PI et résultats escomptés

ID	PI1
Objectif spécifique	Accroître le nombre de startups dans le secteur des hautes technologies
Résultats attendus	Augmentation du nombre de startups dans le secteur des hautes technologies

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme par OS (FEDER et FC)

ID	Indicateur de résultat	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source de données	Fréquence du reporting
PI1	Nombre de startups dans le groupe cible défini	nombre	Région moins développée	150 000	2013	160 000	Statistiques	Annuel
PI1	% de startup ayant survécu après 2 ans	%	Région moins développée	50%	2012	60%	Statistiques	Annuel

Exemple pour le FSE



Logique d'intervention dans le PO

Section 2A5 – Objectifs spécifiques correspondant à la PI et résultats escomptés

ID	PI1
Objectif spécifique	Accroître l'emploi et l'employabilité en particulier pour les chômeurs de longue durée, peu qualifiés, âgés et handicapés
Résultats attendus	1.1 Augmentation de l'emploi pour les chômeurs de longue durée, peu qualifiés, âgés et handicapés 1.2 Augmentation de la qualification des chômeurs de longue durée, peu qualifiés, âgés, et handicapés

Tableau 4: Indicateurs de résultat communs et spécifiques

ID	Indicateur de résultat	Catégorie de région	Unité de mesure	Indicateurs communs de réalisation utilisés pour définir la base des cibles	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible	Source de données	Reportin g
PI1	C3d. Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Régions moins développées	Nombre de personnes concernées	C1a. Chômeurs, y compris ceux de longue durée	35.000	2013	38.000	Rapports de suivi	Trimes-triel
PI1	Sxy. Chômeurs de longue durée accédant à l'emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Régions moins développées	Nombre de personnes concernées	N/A	20.000	2013	26.000	Rapports de suivi	Trimes-triel
PI1	C3c. Participant obtenant une qualification au terme de leur participation	Régions moins développées	Nombre de personnes concernées	C1a. Chômeurs, y compris ceux de longue durée	55.500	2013	56.000	Rapports de suivi	Trimes-triel

Tableau 4a IEJ indicateurs de résultat et indicateurs de résultat spécifiques au programme (seulement IEJ)

Indicateurs de réalisation pour le FEDER/FSE/FC liés aux activités

- Les indicateurs de réalisation saisissent ce qui a fait l'objet des dépenses
- Les indicateurs communs de réalisation correspondent aux actions les plus fréquemment mises en œuvre
- Les indicateurs de réalisation fournissent des informations agrégées à des fins d'analyse et de communication
- L'annexe du règlement de chaque fonds contient les indicateurs communs de réalisation
- Pas de valeur de référence, les cibles sont cumulatives

Logique d'intervention du PO

Section 2A61 Description des types d'actions

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques du programme

ID	Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible	Source de données	Fréquence du reporting
PI1	Nombre d'entreprises soutenues	Nombre	FEDER	Région moins développée	160 000	Rapport d'avancement	Annuel
PI2	Nombre de personnes formées	Nombre	FSE	Non applicable	100 000	Rapport d'avancement	Annuel

Catégories d'intervention FEDER/FSE/FC

Annexe du Règlement d'exécution 215/2014

Dans le PO Section 2A9:

1. Domaine d'intervention
2. Forme de financement
3. Type de territoire
4. Mécanisme de mise en œuvre territoriale
5. Thème secondaire (FSE)

- Utilisé pour calculer le soutien aux objectifs relatifs au changement climatique
- Utilisé pour les statistiques de l'UE

Tableau 7-11

Fonds

Catégorie de région

Axe prioritaire	Code	Montant (euro)
AP1	Ex.102	Ex. 100 000
AP1	Etc.	

**Pas dans le PO -
Tableau de travail**



Exemple de vue d'ensemble d'une logique d'intervention

Axe prioritaire 1 / Objectif thématique 1: recherche et innovation
Priorité d'investissement: Améliorer le développement du secteur des hautes technologies

Objectif spécifique	Résultat attendu	Indicateur de résultat	Activités possibles	Indicateur commun de réalisation	Type de bénéficiaire
Accroître le nombre de startups dans le secteur des hautes technologies	Augmentation du nombre de startups dans le secteur des hautes technologies	Nombre de startups dans le group cible créées	Incubation d'entreprises (y compris les centres de transfert de technologies et de savoir-faire) Services de soutien aux entreprises (expertise de haut niveau, conseil, chèques services pour startups, etc.)	CO 01 Nombre d'entreprises recevant un soutien dont: CO 03 ... CO 04 ... CO 05 ...	-Organismes de soutien aux entreprises - PME
Etc.					

**Pas dans le PO -
Tableau de travail**



Calculer les cibles: outils des experts

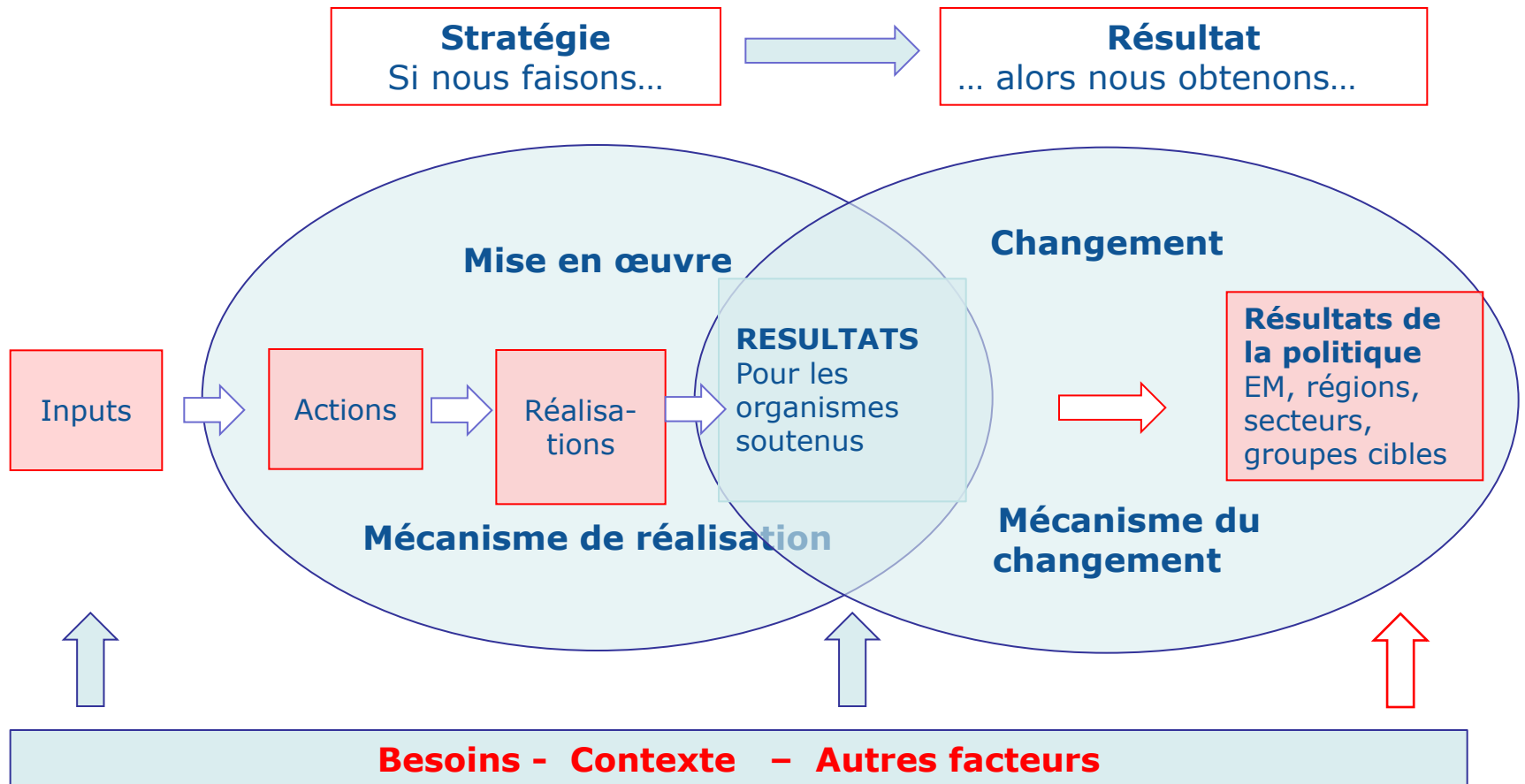
Indicateurs	Euros par unité	% du budget de l'AP	Cible
CO01: Nombre d'entreprises recevant un soutien		100%	350
CO03: Nombre de PME recevant des subventions	100 000	50%	50
CO04: Nombre de PME recevant un soutien non financier	15 000	30%	200
CO05: Nombre de nouvelles entreprises soutenues	20 000	20%	100

Budget de l'Axe Prioritaire: 10 millions d'euros

FSE : Plan d'Action Commun art. 104-109 RDC

- Le Plan d'Action Commun est un nouvel instrument de la politique de cohésion orienté vers les résultats
- Possibilité de combiner les ressources d'un ou de plusieurs programmes opérationnels sous la responsabilité d'un seul bénéficiaire (organisme de droit public)
- Evolution d'un focus sur les inputs vers les réalisations et les résultats par le biais d'une logique d'intervention éprouvée et l'utilisation des coûts simplifiés
- Les paiements prennent appui sur des coûts unitaires et des montants forfaitaires et dépendent du niveau de réalisation
- Le Plan d'Action Commun et l'option des **coûts unitaires** peuvent aussi s'appliquer aux contrats publics.

Résumé de la logique d'intervention d'un programme



Articles et orientations utiles sur l'approche orientée sur les résultats

- Article 4 + 96(2) du Règlement portant dispositions communes 1303/2013
- Annexe 1 du règlement d'exécution UE 288/2014 (modèle de PO)
- Article 19(3) du règlement FSE 1304/2013 (indicateurs relatifs à l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ))
- Annexe 1 du règlement UE 1301/2013 (indicateurs communs de réalisation pour le FEDER)
- Annexe 1 du règlement 1300/2013 (indicateurs communs de réalisation pour le fonds de cohésion)
- Annexe 1 du règlement 1304/2013 (indicateurs communs de réalisation et de résultats pour le FSE)

Documents d'orientation:

- http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/2014/working/wd_2014_en.pdf (*guidance document on monitoring and evaluation*)
- http://ec.europa.eu/regional_policy/information/evaluations/guidance_fr.cfm#1